



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 décembre 2019
19 heures 00

GF/CR

N° 002476

Sports - Rapport de l'exercice 2018 relatif à la Délégation de Service Public du camping municipal les Cèdres.

Affiché le :

Le mardi 17 décembre 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 10 décembre, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal)

ABSENTS : Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

Par délibération n° 1803 du 17 février 2015, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer la gestion du camping municipal les Cèdres, sis Impasse Fantaisie à Apt, à la SARL Villages et Résidences de Vacances ESCAPADE, gérée par Monsieur Stéphane ROY, dans le cadre d'une Délégation de Service Public pour une durée de 10 ans.

La loi précise que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant les comptes et la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public ainsi qu'une analyse de la qualité du service. Ce rapport a été transmis le 20 septembre 2019.

Par délibération n°1878 du 04 novembre 2015 le conseil municipal a créé la commission consultative des Services Publics Locaux (SPL) qui s'est réunie le 08 novembre 2019 afin d'examiner le rapport du délégataire.

Après analyse du rapport, il en ressort les éléments suivants :

Le Chiffre d'affaire 2018 s'élève à 109 368 € On note une forte baisse de l'ordre de 24 % par rapport au précédent bilan et un résultat d'exploitation analytique négatif de moins 12 673 €

Le nombre de nuitées est passé à 7218. Forte chute par rapport au nombre enregistré en 2017 dont le nombre était de 11 328 nuitées soit moins 36 %. La fréquentation est principalement française (59,3%) et allemande (18,6%).

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Ci-dessous l'évolution du Chiffre d'Affaire et des nuitées enregistrées depuis le début de la DSP :

| | Chiffre d'affaire (€) | Nombre de nuitée |
|------|-----------------------|------------------|
| 2015 | 154 864,00 | 17 941 |
| 2016 | 147 662,00 | 14 779 |
| 2017 | 143 946,00 | 11 328 |
| 2018 | 109 368,00 | 7 218 |

Depuis 2017, les engagements du délégataire ne sont pas respectés vis-à-vis de la collectivité concernant les dispositions financières. Le délégataire n'est pas à jour du règlement de ses redevances annuelles d'un montant de 22 500 €HT.

De même conformément à l'article 9-1 du contrat DSP, la partie variable supplémentaire de 20 % sur le montant du chiffre d'Affaire dépassant 150 000 €HT ne sera donc pas appliquée au vu du compte rendu d'exploitation.

Le délégataire précise que 2018 est une année touristique morose marquée par de fortes pluies, un été caniculaire ainsi qu'une gestion jugée catastrophique par l'agent, gestionnaire du site.

La commission de Services Publics Locaux s'interroge sur la viabilité du camping, car son Chiffre d'Affaire ne cesse de baisser. De plus le délégataire a annoncé à la commission le redressement judiciaire depuis le 6 mars 2019 de sa SARL Escapade.

Il est demandé au délégataire la communication des mesures de remboursement prévues par l'administrateur afin de rassurer la collectivité sur un plan de financement viable et à court terme.

Le délégataire précise qu'un jugement sera rendu au Tribunal du Commerce (TC) le 05 février 2020. Celui-ci statuera sur sa capacité à maintenir ou non son activité. Un plan d'apurement y sera présenté.

Les membres de la commission SPL se réservent le droit à l'issue du jugement du TC de dénoncer le cas échéant le bienfondé de la DSP conformément à l'article 18 du contrat de Délégation de Service Public.

Concernant la qualité du service, celui-ci est apprécié par la clientèle selon les avis émis sur le site web. Les points positifs évoqués sont :

- La situation géographique du camping, car il est situé à deux pas du centre ville et à proximité de la vélo route.
- Le maintien des actions commerciales : site internet, page facebook, brochures, partenariat avec ACSI (camping-car) et ANWB, maintien des labels (2 étoiles, OT, accueil Vélo...), partenariat avec CTouVERT (moteur de vente en ligne).
- Les tarifs restent stables et attractifs.

Les services municipaux sont intervenus comme chaque année afin d'y réaliser quelques travaux et acquisition tels que :

- Travaux d'alimentation en eau potable.
- Réfection de la toiture du logement.
- Achat d'une machine à laver avec monnayeur en remplacement de l'ancienne H.S.
- Autre petits travaux divers (interventions sur des problèmes d'ordre électrique, de plomberie, de voirie et de sécurité).

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du compte rendu d'exploitation, des comptes et du bilan des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public ainsi que l'analyse de ce service transmis par Monsieur Stéphane ROY, délégataire, gérant de la société SARL « Villages et Résidences ESCAPADE ».

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI